

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 17 JUIN 2026**

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Patrick GUEDJ de ses fonctions de Directeur Général de la Société, prend acte de la démission de Monsieur Patrick GUEDJ de ses fonctions avec effet rétroactif au 15 juin 2026 à 0h00.

L'Associée Unique décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent document est signé électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

Pour copie certifiée conforme

TELIMA FREPART

Présidente

Représentée par M. Guillaume DE FEYDEAU

Gérant